



Monsieur MALOT
4 RUE ZIMMERMANN
69007 LYON

Lyon, le 20/02/2018

Réf : CD/MCC

IMMEUBLE : 4 RUE ZIMMERMANN

Objet : Attestation d'assurance

Madame, Monsieur,

Nous vous serions obligés de bien vouloir nous faire parvenir sous huit jours votre attestation de contrat d'assurance habitation.

Nous vous rappelons que l'article 7 de la loi 89-462 du 6 juillet 89, modifié par l'article 12 de la loi du 21 juillet 1994, fait OBLIGATION à tout locataire de s'assurer contre les risques dégât des eaux et incendie et d'en justifier.

Le défaut d'assurance entraînerait, de fait, la résiliation de votre bail.

Nous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Marie-Charlotte CARRET

Assistante gérance

04 72 81 28 55

Syndic de
copropriété

Gestion
locative

Location
Transaction

125, rue Garibaldi - 69006 LYON

Tél 04 72 81 28 50 - Fax 04 72 81 28 51 - accueil@regiegambetta.fr

Siège social : 125, rue Garibaldi 69006 Lyon

SAS au capital social de 60 000 € - SIREN 969 502 822 RCS LYON - TVA/CEE FR 479 69502 822 00030 - APE 6832A

Carte professionnelle : Préfecture du Rhône n° 73164 G - 82625 T

Garantie financière : SOCAMAB Adhérent n° 819 - 18, rue Beaurepaire 75010 Paris

www.regie-gambetta.fr

FREDDY MALOT
4, rue Prof. Zimmermann
69007 Lyon

à Régie Gambetta
Copie : mes archives

23 fév. 2018

Vous êtes bouchés, ou quoi ?

Il y a une quinzaine, je vous fais prévenir de fuites dans l'immeuble, qui ne manqueront pas de s'aggraver.

Hélas, personne n'est venu examiner la chose depuis la Régie. Merci pour les inondations !

Et voilà que vous m'importunez à propos de mon assurance multirisque habitation, que j'acquitte sans interruption depuis ... 1986 (plus de 30 ans) !!

Je vous signale en passant que je reçois ce jour (23.02) **deux** lettres identiques qui me menacent !

Le Problème est de votre côté !

C'est le **circuit de la tuyauterie** venant de la chaufferie, au sommet de la **CAGE D'ESCALIER**, qui répand de l'eau rouillée sur le **PALIER** du 6^{ème} et dernier étage. Ainsi, aucun appartement n'est en cause ...

À mon tour de vous intimider : Si dans les 15 jours personne de la Régie n'est venu examiner le problème, j'en avertirai la Mairie et la Préfecture du manquement.

A VOTÉ

F. Malot

Pôle Entreprise
 Tél. : 04 74 02 93 70

Pôle Immobilier
 Tél. : 04 74 02 93 78

Pôle Particulier
 Tél. : 04 74 02 93 73

Pôle Assurance de Personnes
 Tél. : 04 74 02 90 00

Fax: 04 74 02 93 81

Monsieur FREDDY MALOT
 4 RUE DU PR ZIMMERMANN
 69007 LYON

Avis d'échéance

N°2017-08-572416

Valant quittance après règlement

Monsieur,

Pommiers, le 17 juillet 2017

Votre contrat d'assurance en référence arrive à échéance. Nous vous remercions de votre règlement à réception de la présente par chèque libellé à l'ordre de MVRA France.

Possibilité d'un règlement facilité et sécurisé par **Carte bancaire** dans la limite de vos autorisations bancaires directement sur le site : <https://www.apayer.fr>
 en indiquant : Organisme : MVRA France Réf. facture : 592963 Réf. client : 411C04999

Nous nous tenons bien entendu à votre entière disposition pour apporter toute modification éventuelle à votre contrat.

Vous remerciant de votre fidélité, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

DESCRIPTION : - 4 RUE ZIMMERMANN 69007 LYON -			
COMPAGNIE N° CONTRAT	PERIODE	NATURE	INDICE OU Bonus / malus
ALLIANZ EUROCOURTAGE (GAN) L59108157	26/08/2017 au 25/08/2018	MULTI HABITATION PRINCIPALE	955,80
La cotisation est payable dans les 10 jours suivant la date d'échéance (article L 113-3 du code des assurances)			
- exonéré de T.V.A (art 261 C-2 ^{ème} du CGI)		Prime Hors Taxes (dont frais de quittance) Dont Catastrophes naturelles Taxes d'assurances honoraires	253,80 € 24,49 € 42,66 € € 0,00 €

La faculté de résiliation annuelle de votre contrat doit être exercée en respectant le préavis mentionné aux dispositions de ce contrat. Vous pouvez également dénoncer la reconduction de votre contrat dans les 20 jours suivant l'envoi du présent avis.

*R-29, X
R-20, X*

Montant Total A REGLER
296,46 €

En cas de règlement par chèque, merci de l'adresser accompagné du coupon ci-dessous à :
MVRA Assurances - CS 20020 - 69480 POMMIERS Cedex

FREDDY MALOT
4, rue Prof. Zimmermann
69007 Lyon

à Régie Gambetta

10.03. 2018
LR avec A.R.

Copie : **mes** archives

Madame, Monsieur,

Il suffira, dans une première étape :

- Que **je renouvelle mon alerte** du 23 février, en lui donnant la forme de **lettre RECOMMANDÉE** ;
- En ajoutant que, selon toute vraisemblance, la Régie se permet **d'ignorer la menace d'inondation** de l'immeuble, en jouant sur le fait de l'intermittence des fuites : elle s'autorise le déni du problème en comptant sur **l'entartrement de la tuyauterie** (qui traverse la montée d'escalier à son sommet du 6^{ème} étage, je le répète).

À bon entendeur,

F. Malot

—

A VOTÉ